

## Faut-il taxer les riches ?

Avec la crise, les inégalités de patrimoine se sont creusées, remettant la question fiscale sur le devant de la scène.

### OUI / « UN PRÉLÈVEMENT TEMPORAIRE, LIMITÉ À DEUX ANS, SUR LES 20 % LES PLUS AISÉS »

PAR LOUIS GALLOIS

La crise sanitaire est injuste ; elle frappe inégalement les Français. Les 20 % les plus aisés n'ont pas perdu de pouvoir d'achat. Ils ont accumulé 70 milliards d'euros d'épargne supplémentaire en 2020. A l'autre bout du spectre, les 20 % les moins favorisés se sont endettés parce qu'ils ont perdu des revenus ; ils ont vu leur niveau de vie baisser, même si le gouvernement a pris des mesures d'urgence qui ont momentanément limité la « casse ». Beaucoup ont basculé dans la pauvreté. Le nombre de bénéficiaires du RSA a progressé de plus de 7 % en un an, les distributions alimentaires sont saturées et accueillent des publics nouveaux : étudiants, jeunes, familles... Bref, les plus fragiles paient le prix fort de la crise.

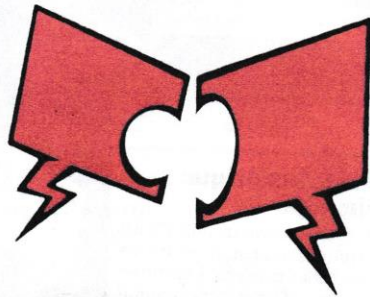
Pouvons-nous accepter sans réagir une telle situation qui menace la cohésion nationale ? Les arguments sur la charge déjà excessive des impôts ou le « ras-le-bol » fiscal doivent-ils nous empêcher d'agir face à des

circonstances alarmantes, en tous points exceptionnelles, et qui appellent une réponse également exceptionnelle ?

Un défi de solidarité nous est lancé. Pour y répondre, je propose un prélèvement temporaire, limité à deux ans, sur les revenus des ménages les plus aisés, les 20 % évoqués plus haut. Cela pourrait prendre la forme d'une augmentation, en 2022 et 2023, des prélèvements sur les tranches les plus élevées de l'impôt sur le revenu. Il y a là, bien sûr, un symbole : celui d'une société rassemblée, solidaire. Il a son poids. Mais il y a aussi l'impact concret d'une telle mesure. Ce prélèvement devrait être directement affecté au soutien du pouvoir d'achat des plus démunis. Il pourrait notamment financer, au démarrage, l'extension du RSA aux 18-25 ans – avec un vrai accompagnement vers l'emploi – afin de remédier à la situation devenue souvent dramatique de beaucoup de jeunes.

De nombreux Français parmi les plus aisés sont prêts à un geste de justice pour faire face à l'injustice de la crise. Ils sont conscients que de nouvelles fractures menacent notre pays ; ils savent qu'une société qui exprime sa solidarité est une société plus unie, plus démocratique et plus confiante. \*

**Louis Gallois**, ancien président du conseil de surveillance de PSA, est président du think tank La Fabrique de l'industrie ainsi que de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale.



### NON / « NE TOMBONS PAS DANS LE PIÈGE DE L'AUGMENTATION DES IMPÔTS »

PAR FRANÇOIS ECALLE

Mettre aujourd'hui la taxation des plus riches sur la table est périlleux. Les Français risquent de penser que les impôts vont augmenter, ce qui les incitera à accroître encore plus leur épargne de précaution. Dire que cette hausse fiscale ne concernera que les plus fortunés ne suffira pas à les rassurer. Les déficits sont tellement importants qu'il serait aussi nécessaire de taxer des « Français moyens » si cette voie était suivie pour redresser les comptes publics.

Autre argument en défaveur de ce choix : en 2019, la France était déjà sur le podium européen en matière de poids des prélèvements sur le capital et de taux d'imposition des hauts revenus. Elle se situait, en revanche, nettement au-dessous de la moyenne européenne s'agissant des inégalités ou du taux de pauvreté grâce

à une redistribution des revenus très importante... Si cette option était tout de même retenue, il faudrait éviter d'imposer encore plus le capital accumulé au cours de la vie en épargnant (à travers un impôt sur la fortune par exemple) pour privilégier une imposition plus forte du capital hérité. Car, contrairement à l'épargnant, l'héritier n'a aucun effort à faire. Et être prêt à voir émerger une nouvelle levée de boucliers : les Français ont toujours été hostiles aux droits de succession, même si la plupart d'entre eux n'ont pas à en payer...

En creux, c'est bien la question du remboursement de la dette publique et de la soutenabilité des finances de l'Etat qui est en jeu. Continuer à rembourser les dettes passées en réempruntant ne sera possible que si nous gardons la confiance de nos créanciers. Pour cela, il faudra reprendre un jour le contrôle des finances publiques en faisant en sorte que les dépenses, le déficit et l'endettement n'augmentent pas plus vite que le PIB. Ne nous trompons pas de combat ! \*

**François Ecalle** est président de Fipeco, site d'informations sur les finances publiques.